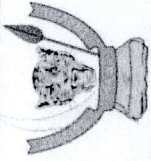


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS
ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 124/2024

AU GROUPE GRADI Sarl.

Après avoir reçu le contrat du marché n° 001/KC/MINERGIE/F/CGPMP/2022, conclu avec la Province du Kongo Central, pour un montant total hors taxe de dollars américains quatre-vingt-neuf mille six cent cinquante-trois, quarante-cinq centimes (USD 89 653,45) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains six cent vingt-sept, cinquante-sept centimes (USD 627,57), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 10/07/2024

Directeur Administratif et Financier

Scellum de l'Etablissement

Le Général KAYEMBE MBAYI
Directeur Général